

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité  
et à la Circulation Routières*

Paris, le **13 OCT. 2016**

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHER NATIONAL  
DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie

Réf. : PF/CF

Maître Rémy JOSSEAUME  
36 rue Vital  
75016 Paris

Maître,

Par courrier en date du 23 août 2016, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M [REDACTED]

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté d'un point, à ce jour.  
Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur  
et par délégation  
la chef de la section du permis à points  
du service du fichier national  
des permis de conduire



Fabienne FONTIAS